

Image not found or type unknown



Quel recours possibles après un divorce quel forme de divorce

Par **elina**, le **08/09/2009** à **12:01**

Bonjour,
Je suis mariée depuis le 9 août 2004. Nous avons eu une fille en 2005 et nous résidons dans une maison familiale appartenant à la famille de mon mari depuis octobre 2002. Maison dans laquelle beaucoup de travaux ont été effectués et dans lesquels je me suis beaucoup investi. Je suis sans emploi, mon mari et moi avons décidé de privilégier l'éducation de notre fille et attendre qu'elle rentre à la maternelle pour recommencer une carrière professionnelle. Mon époux a quitté le domicile conjugal depuis le 12 août 2009, les raisons de son départ étant ignorées. Je voudrais savoir quels sont les recours auxquels j'ai droit en ce qui concerne la garde de notre enfant, ainsi que la jouissance de la maison.
Merci de m'aider